



**INFORMATIONS DE FIN D'ANNEE
AUX HABITANTS DE LA COMMUNE
DE REMERING LES PUTTELANGE**



Mesdames, Messieurs,

Toute l'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2025 !

Nous vous invitons cordialement le vendredi 10 janvier 2025 à 18H30 au Foyer Socio-éducatif pour les vœux de la municipalité de REMERING LES PUTTELANGE et partager ensemble le verre de l'amitié.

DON du SANG 2025

**Lundi 27 janvier - Lundi 05 mai - Lundi 21 juillet - Lundi 03 novembre
de 15H30 à 19H au Foyer Socio-éducatif.**



La bibliothèque municipale de REMERING LES PUTTELANGE

Fermeture pour Noël du samedi 28 décembre 2024 au samedi 4 janvier 2025 inclus.

Réouverture le mercredi 08 janvier 2025.

Report Collecte multiflux

Attention la collecte de fin d'année aura lieu le samedi 28 décembre au lieu du jeudi 26 décembre (férié). Merci de sortir vos poubelles la veille.



Collecte des sapins de Noël

Les services de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences informent qu'une collecte spécifique pour le ramassage exclusif des sapins de Noël sera effectuée le mercredi 08 janvier 2025 à REMERING LES PUTTELANGE. Ces sapins sont destinés à être valorisés sur la plateforme de compostage ; aussi, **les sapins décorés ou comportant de la neige artificielle, les sapins placés dans**

des sacs à sapin ainsi que les sapins mesurant plus d'1m80 devront être ramenés en déchèterie.



Repas harengs

Le Conseil de Fabrique organise un repas « Harengs » le dimanche 19 janvier 2025 à partir de 11h au Foyer Socio Educatif. L'inscription se fait auprès des membres du Conseil de Fabrique. Un flyer sera distribué avec un coupon réponse pour le repas.

La Mairie profitera de cette journée pour ouvrir le bistro d'un jour dans le cadre du renouvellement de la licence IV.



Apport volontaire – tri – containers, parking à côté de l'église



Je dépose dans les containers dédiés :

- journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, annuaires, courriers, enveloppes, cahiers, bloc-notes, tous les autres papiers, emballages en carton fin (toutes les cartonnets fines non ondulées peuvent être déposées dans les containers à papiers).

⚠ **les petits papiers, moins grands qu'une enveloppe, ne vont pas dans les containers.**

⚠ **les cartons ondulés ou alvéolaires sont à rapporter en déchetterie.**



Les emballages recyclables doivent être déposés dans les bornes jaunes.

- barquettes en plastique ou en aluminium – sacs et sachets – films plastique – tubes de dentifrice – pots de yaourts, pots de crème – canettes de soda – bouteilles en plastique,

...

Il faut déposer ces emballages recyclables **en vrac** et sans sac.

Même pendant les fêtes, je trie

Nous vous incitons à faire le bon geste de tri en déposant au conteneur à verre toutes les bouteilles, les bocaux et pots en verre.



Petit memento (liste non exhaustive)

Sac vert : serviettes en papier/sachets de thé/restes d'assiette

Sac bleu : boules de Noël cassées/bouchons de liège/coquilles de moules et d'huitres

Borne jaune : emballages en plastique (ex : emballages saumon fumé/rubans d'emballage/emballages de papillotes/capsules de café en aluminium ou en plastique)

Borne à fibreux : papiers cadeaux/publicités/petites cartonnets

Borne à verre : bouteilles et bocaux en verre/flacons de parfum

Les trottoirs

Ils sont à déneiger, chaque propriétaire est responsable de ce nettoyage (la neige est à mettre en tas, il est **strictement interdit** de l'étaler ou de la jeter sur la route). **Rappel** : durant l'année, les trottoirs et les caniveaux sont aussi à balayer régulièrement. Un entretien plus conséquent est à prévoir lorsque ceux-ci sont envahis par de l'herbe ou de la mousse. Les piétons utilisant ces trottoirs vous remercient !



Actes regrettables

Des membres de notre conseil municipal ont été destinataire d'un courrier anonyme dactylographié contenant des insultes et des menaces. Cet acte est évidemment lâche, la mairie étant ouverte à tous les citoyens pour exprimer leur point de vue sur la vie communale. Il est également indigne, au regard des efforts

quotidiens menés par l'équipe municipale pour garantir le bien-être commun.

Dans le respect des consignes du gouvernement, ce type d'acte est toujours transmis à la gendarmerie pour enquête, dans le cadre de la protection fonctionnelle des élus.

Je vous invite à ne pas céder à la haine et à préserver l'esprit de communauté qui nous caractérise. Ensemble, faisons en sorte que de tels actes isolés n'entachent pas l'image positive de notre village.

